

62

# BULLETIN

DE LA

# SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE

## ET D'APICULTURE

## DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS

---

**XV<sup>e</sup> Volume.**  
**N<sup>o</sup> 23. — Novembre 1894.**

---

### EXTRAITS DU RÈGLEMENT

ART. 1. — ..... La Société admet dans son sein les personnes étrangères à sa circonscription.

ART. 9. — Tous les Sociétaires reçoivent le Bulletin mensuel.

ART. 11. — Les Membres titulaires et les Dames patronnesses paient une cotisation annuelle de 10 fr.

ART. 12. — Toute personne désirant faire partie de la Société en qualité de Membre titulaire ou de Dame patronnesse devra en faire la demande au Président d'une Section, cette demande contenant déclaration d'élection de domicile à Senlis.

ART. 15. — Tout Membre qui voudra cesser de faire partie de la Société devra donner sa démission *par écrit* au Président de sa Section, assez à temps pour qu'elle parvienne au Bureau général avant le 31 Décembre. — Passé ce délai, la cotisation serait due pour la nouvelle année. (*Le refus du Bulletin ne constitue pas une démission*).

*Les Sociétaires qui ne recevraient pas régulièrement le Bulletin, ou qui changeraient d'adresse, sont priés d'en informer le Secrétaire-Général.*

---

Les Réunions générales de la Société ont lieu le premier dimanche de chaque mois, à 2 heures 1/2, et celles du Conseil d'administration le même jour, à 4 heures 1/2, dans une des Salles de l'ancienne Ecole communale des Garçons.

---

**SENLIS**  
IMPRIMERIE PAYEN — TH. NOUVIAN, SUCCESSEUR  
9-11, place de l'Hôtel-de-Ville, 9-11

1894

#### MEMBRES PERPÉTUELS

M<sup>me</sup> de Vatry. — M<sup>me</sup> Corbin. — M. de Vatry. — M. Thirion. — M. Vernois. — M. de Maintenant. — M. Minguet. — M. Cagny. — M. Deshais. — M. Cossin. — M. Desachy (Charles). — M. le baron de Condé. — M. Bruslé. — M. Jannin. — M. Lemaire (de Nanteuil). — M. Froment (de Saint-Firmin). — M. de Maricourt. — M. Picard (de Crépy). — M. Brochon. — M. Perpette. — M. Bruiet. — M. Am. de Caix de Saint-Aymour. — M. Corbin. — M. Thiénard. — M. Odent. — M. Frémy. — M. le baron Seillière. — M. Bourbonneux. — M. Sebert. — M. Vinet. — M. le baron de Saint-Marc. — M. le comte Amelot. — M. Drivière. — M. Guérard. — M. le prince Radziwill. — M. le baron Franck Seillière. — M. Morel. — M. Vantroys. — M. le baron Gustave de Rothschild.

#### PRÉSIDENTS D'HONNEUR

M. le Préfet de l'Oise. — Monseigneur l'Evêque de Beauvais. — M. le Sous-Préfet de Senlis. — M. le Maire de Senlis.

#### BUREAU HONORAIRE

M. le comte de Maricourt, *vice-président*. — M. Cossin, *secrétaire*. — M. Jassemin, *secrétaire-général*. — M. Dubarle, *jardinier-professeur*. — M. Macret, *secrétaire-général*.

#### BUREAU GÉNÉRAL

*Président* : M. Thirion. — *Vice-Présidents* : MM. Brochon, Morel et Vantroys. — *Secrétaire-Général* : M. Delamotte. — *Secrétaire-Général-Adjoint* : M. Lebrasseur. — *Secrétaire* : M. Lestocart. — *Secrétaire pour l'Apiculture* : M. Hardret. — *Trésorier* : M. Choquet (Jules). — *Trésorier-Adjoint* : M. Noché. — *Bibliothécaire-Archiviste* : M. Deslandes père. — *Conservateur du Matériel* : M. Tirlet.

#### MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Sylvain Berger, Bordier, Simon Compiègne, Delmont, Deslandes fils, Fossiez, Pecquet, Salot, Tassin, Testard, Vaudier, Leclerc (Léon).

#### JARDINIER-PROFESSEUR

M. Lozet.

#### BUREAUX DES SECTIONS

**BETZ.** — *Président* : M. Roblin. *Vice-Présid.* : M. Desjardins. *Secrétaire* : M. Caron. *Vice-Secrétaire* : M. Defrocourt. *Délégué* : M. Wabarte.  
**CREIL.** — *Président* : M. Pauquet. *Vice-Prés.* : MM. Coquatrix et Pichon. *Secrétaire* : M. A. Thuillot. *Vice-Secrétaire* : M. E. Thuillot. *Trésorier* : M. Notaire. *Délégués* : MM. Richard-Mallet et Coutard père.  
**CREPY-EN-VALOIS.** — *Président* : M. Chopinet. *Vice-Président* : M. Clair. *Secrétaire* : M. Francolin. *Vice-Secr.* : M. Cluet. *Trésorier* : M. Legros. *Délégué* : M. Choron.  
**GOUVIEUX (Sous-Section).** — *Président* : M. Cusse. — *Vice Président* : M. Bessin père. — *Secrétaire* : M. Sylvain Berger.  
**LA CHAPELLE-EN-SERVAL.** — *Présid.* : M. Savignac. *Vice-Présid.* : M. Naze. *Secrétaire* : M. Peltier. *Vice-Secr.* : M. Sadet. *Trésorier* : M. Barbier. *Délégué* : M. Delaunay.  
**NANTEUIL-LE-HAUDOUIN.** — *Président* : M. Valadon. *V.-Prés.* : MM. Hardy et Jolibois. *Secrétaire* : M. Grélez. *Vice-Secrétaire* : M. Lebrun. *Trésorier* : M. Lefebvre. *Délégués* : MM. Garnotel et Bellot.  
**PONT-SAINTE-MAXENCE.** — *Président* : M. *Vice-Présid.* : M. *Secrétaire* : M. *V.-Secr.* : M. *Trésorier* : M. *Délégué* : M. Lefebvre.

Nous rappelons à tous nos Collègues que les Elections pour le renouvellement du Bureau auront lieu à Senlis le premier Dimanche de Décembre, et dans les Sections à la réunion de ce même mois.

Nous les prions instamment d'assister aux séances dans lesquelles ces Elections auront lieu.

## PROCÈS-VERBAL

DE LA

### Séance de la Section centrale

DU 4 NOVEMBRE 1894.

PRÉSIDENCE DE M. THIRION, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté.

Sont admis membres de la Société :

MM. DAVERDUN, jardinier à Montlévêque.

HORAT, fleuriste à Chantilly.

Sont déposés sur le Bureau :

1° Les catalogues de MM. Sallier, à Neuilly-sur-Seine ; — Benoist-Gervais et Lécot-Benoist, à Estrées-Saint-Denis ; — Chantrier frères, à Mortefontaine ; — Levavasseur, à Orléans ; — Rothberg, à Gennevilliers ; — F. Morel, à Lyon-Vaise ; — Desaine, à Bougival ; — Leroy, à Angers.

2° Le programme de l'Exposition internationale et le règlement du Congrès international à Paris en 1895.

3° Le rapport de M. Testard sur l'Exposition de Coulommiers, qui sera publié au prochain Bulletin.

La correspondance comprend :

1° Une lettre de M. Morel, s'excusant de ne pouvoir assister à la séance.

2° Une lettre de M. le Sous-Préfet, communiquant à la Société une copie de la délibération en date du 24 août, par

XV<sup>e</sup> VOLUME. — N<sup>o</sup> 23. — NOVEMBRE 1894.

laquelle le Conseil général exprime l'avis qu'il y a lieu de prendre des mesures pour enrayer la destruction des oiseaux utiles, et a émis le vœu que les Sociétés d'agriculture et d'horticulture encouragent la protection de ces oiseaux.

Cette question est mise à l'étude. Chacun de nos Sociétaires est instamment prié de rechercher les moyens les plus efficaces pour arriver à un bon résultat.

M. le Président fait part de la perte douloureuse que vient de faire la Société, par suite du décès de M. Boucher (Léon), greffier en chef du Tribunal de Senlis.

Il rappelle en termes émus la vie si bien remplie de notre regretté collègue, son dévouement pour tous et le bien qu'il n'a cessé de faire.

L'assemblée, à l'unanimité, s'associe aux regrets exprimés par M. le Président, et envoie à la famille de M. Léon Boucher ses sentiments de condoléance.

M. le Secrétaire-Général-Adjoint donne lecture du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration, dont les délibérations ci-dessous sont adoptées.

#### 1° Vœux de la Section de Betz :

Attendu que, dans sa séance du 13 septembre 1894, la Section de Betz a émis les deux vœux suivants, qui déjà avaient été émis par la Section de Crépy : 1° Que chaque leçon de M. le Professeur soit suivie d'une leçon pratique au jardin ; — 2° Que chaque sujet traité par le Professeur se rapporte à des cultures qui se feront au moins un mois après la leçon ;

Le Conseil délibère : 1° En ce qui concerne le premier vœu, que la question ne peut résulter que d'un accord entre la Section et le Professeur, à la disposition duquel elle devra mettre un jardin, soit par la bonne volonté d'un Sociétaire ou le concours de l'Administration municipale ; — 2° En ce qui concerne le second vœu, que M. le Professeur est disposé

à s'y rendre, à la condition d'avoir à sa disposition les moyens nécessaires pour y donner suite.

2° M. Lebrun, d'Amiens, ayant fait don à la Société d'une collection de fruits imités, le Conseil demande d'envoyer une lettre de remerciements et de félicitations à M. Lebrun pour son beau travail, et propose de le nommer membre correspondant.

Il est ensuite procédé à la nomination de la Commission des finances, chargée de présenter un rapport à la séance de janvier. Sont nommés : MM. MOREL, président, NOCHÉ et TIRLET. En font partie de droit, le Secrétaire-Général et le Trésorier.

#### **Le sulfate de fer et les vers blancs.**

A la suite d'une lecture faite par M. le Président, sur la destruction du ver blanc par le sulfate de fer, M. Testard nie l'efficacité du sulfate contre ce coléoptère. Il l'a essayé à plusieurs reprises et avec des doses élevées, sans jamais réussir.

M. Lozet confirme l'assertion de M. Testard et fait part d'une expérience qu'il a faite au Jardin. Après avoir mélangé 12 kilog. de terre avec 3 kilog. de sulfate de fer, il mit ce mélange dans trois grands pots, dans chacun desquels il avait déposé douze vers blancs. Il y planta d'abord des laitues qui furent aussitôt brûlées par le sulfate.

Les laitues furent remplacées par des zinnias, qui résistèrent un peu plus longtemps, mais disparurent, les uns détruits par le sulfate, les autres coupés par les vers blancs.

Voulant se rendre compte du résultat obtenu, il renversa les pots et retrouva les vers blancs absolument intacts.

La terre et les insectes remis en place, les zinnias furent remplacés par des reines-marguerites qui résistèrent mieux ; mais une seule est arrivée à maturité, les autres ayant été détruites par les vers blancs.

A l'automne, les pots furent renversés, et dans chacun

d'eux existaient des nymphes parfaitement constituées; elles étaient plus nombreuses dans le pot où avait vécu la dernière reine-marguerite.

Un certain nombre de vers avaient péri, mais il faut tenir compte que les plantes n'ayant pas vécu, ils n'avaient rien pour se nourrir.

M. Lozet se promet de recommencer ces expériences, dont nous donnerons le résultat.

La séance est levée après le tirage de la Tombola, composée d'un grand nombre de lots de fruits.

---

*Apports en séance :*

M. CHORON, à Senlis : Choux-Fleurs, Choux de Bruxelles, Radis, Salsifis, Pissenlit, Mâche, Laitue, Chicorée, Scarolle.  
— *Mention honorable.*

M. BRICÉ, à Gouvieux : Un lot de Chrysanthèmes en fleurs coupées. — *Mention honorable.*

M. CHÉRET : Un lot de Fruits : Beurré Bachelier, Bon Chrétien Napoléon, Baronne de Mello. — *Mention simple.*

M. MARIE, chez M<sup>lle</sup> Picquery : Fruits à dénommer.

---

## PROCÈS-VERBAUX DES SECTIONS

---

### Section de Betz.

SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 1894.

La séance est ouverte à deux heures et demie, sous la présidence de M. Desjardins.

Sont présents : MM. Desjardins, Doucet, Caron.

M. Roblin, président, se fait excuser de ne pouvoir assister à la réunion.

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 13 septembre 1894. Une observation importante est ensuite présentée par M. le Président, au nom de M. Hennebicq, auquel la Commission spéciale avait attribué une mention très honorable avec félicitations pour un apport de légumes, de fruits et de fleurs. Le compte-rendu de la séance, inséré au Bulletin d'octobre, ne portant qu'une mention honorable, une rectification est nécessaire pour rétablir la valeur de l'apport.

La Section demande que l'heure de la réunion soit fixée à deux heures et demie, le service des trains sur la ligne d'Ormoy-Villers à Mareuil ne permettant pas au Professeur d'arriver à deux heures.

M. le Professeur fait ensuite une leçon pratique fort goûtée sur la multiplication du rosier. Après avoir donné quelques explications sur le semis de rosier au moyen de graines, il démontre pratiquement comment s'opèrent : 1° la bouture simple; 2° la greffe-bouture; 3° la greffe sur racines.

---

### Section de Crépy-en-Valois.

RÉUNION DU 11 NOVEMBRE 1894.

La séance est ouverte à deux heures de relevée, sous la présidence de M. Cluet.

Sont présents : MM. Cluet, Oudin, Poulet, Choron, Legros (de Crépy), Gannier, Bretonne, Herbain, Ducrô, Dandrieux, Vincent (de Crépy), Gaillard, jardinier chez M. Mercier, Esmery, Reboul, Tourneur, Legrand, Vimeux et Francolin.

M. Lozet, professeur, a fait une conférence sur la plantation du pommier et sur la culture du rosier :

1° Plantation du pommier : Choix des sujets; conditions que doit remplir la tige; hauteur de la greffe; divers cas dans lesquels la greffe doit être pratiquée, en pépinière ou à

demeure. — Déplantation des arbres; précautions à prendre; replantation; profondeur à laquelle doivent être enterrées les racines.

2° Culture du rosier : Divers modes de multiplication; époque de semis des graines de rosier; conservation des graines; époque la plus favorable pour la bouture; choix des boutures.

Après cette intéressante leçon, la Commission spéciale a statué sur les apports suivants :

4° Apport de M. CHORON, de Séry : Un Lot comprenant des Fleurs, des Fruits et des Légumes;

Fleurs : 22 variétés de Chrysanthèmes;

Fruits : Poires Duchesse, Saint Germain, Vauquelin et Catillard; — Pommes Belle Joséphine, Reinette de Caux, Reinette franche et Calvil blanc;

Légumes : Poirée rouge, Poireaux de Rouen, Navets de Meaux, Radis noir et gris d'été, variés, Chou de Vaugirard, Epinards monstrueux de Viroflay, Céleri argenté d'Amérique et Igname de Chine;

Une remarquable Collection de jeunes sujets greffés :

Fruits à cidre : Pommes de Méru, Bramtôt, Bédant, Fréquin, Peau de vache, Médaille d'or, Barbarie et Terrier;

Fruits à couteau : Reinette de Granville, Cerisier, Reine Hortense, Abricotier sur Prunier, Pêcher de semis et Triomphe de Jodoigne. — *Mention très honorable.*

2° Apport de M. GAILLARD, jardinier chez M. Mercier : Une magnifique corbeille de Chrysanthèmes, Primevères de Chine; Céleri-Rave de Prague et Choux-Fleurs. — *Mention très honorable.*

3° Apport de M. VINCENT, de Crépy :

Fleurs : Une Corbeille, composée de 35 variétés de Chrysanthèmes; un Bouquet monté composé de Chrysanthèmes, Cinéraires maritimes, Roses, Laurette Messimy;

Légumes : Chou Quintal, Choux-Fleurs, Choux de Bruxelles,

Pois de Knight, une demi-douzaine de Laitues Palatine, deux pieds de Céleri doré, Fraises des Quatre-Saisons. — *Mention très honorable.*

---

## DÉGUSTATIONS

---

17 Octobre.

POIRE ALEXANDRE LUCAS — Fruit gros, ovoïde régulier; jaune citron, piqueté de gris et de vert. — Chair blanc-crèmeux, grossière, assez juteuse, bien sucrée, peu relevée.

16 Octobre.

POIRE GÉNÉRAL TOTLEBEN. — Gros; peau verte, épaisse, sèche, tachée et reticulée de rouille. — Chair blanc verdâtre, grossière, peu juteuse, mais très sucrée et relevée. — Dès qu'elle jaunit, cette poire devient blette; il faut la manger verte.

19 Octobre.

POIRE VICE-PRÉSIDENT D'ELBÉE. — Grosseur moyenne, forme globuleuse; peau jaune-rougeâtre, légèrement lavée de carmin à l'insolation, très abondamment piquetée de roux-verdâtre. — Chair blanche, demi-fine et demi-fondante, suffisamment juteuse, peu sucrée, très musquée. — Fruit assez bon.

2 Novembre.

POIRE ANNE DE BRETAGNE. — Fruit assez gros, turbiné, jaune lavé de carmin. — Pédoncule long, gros, brun. — Œil large et bien ouvert. — Chair blanche, demi-fine, peu juteuse, suffisamment sucrée, non relevée.

4 Novembre.

POIRE BEURRÉ LADÉ. — Fruit assez gros, forme de Bon-Chrétien, vert-jaunâtre, parfois carminé du côté du soleil. — Bosselé, très légèrement tiqueté de brun-clair. — Œil saillant fermé. — Chair blanc-verdâtre, demi-fine, demi-fondante, assez juteuse, très sucrée, peu relevée. — Bon fruit.

## DÉCISIONS DU CONGRÈS POMOLOGIQUE

Session de 1894.

### FRUITS ADOPTÉS

Abricot du Chancelier.

Pêche Blondeau.

Brugnon précoce de Croncels.

Poire Fondante Fougère.

### FRUITS RAYÉS

Abricots : Corot, — de Curis.

Pêche pourprée Joséphine.

Poire Bergamotte de Jodoigne.

Pommes : d'Arcy-Spice, — Lawver, — Pearmain de Lamb-Abbey, — Pierre-le-Grand, — The Queen, — Volay.

---

## CULTURE FORCÉE

### des plantes à fleurs.

Au Congrès d'horticulture de 1894, M. Maufroy, de Ferrières, a présenté un mémoire très complet, sur ce sujet, qui a obtenu une médaille de vermeil.

C'est rendre un service à ceux de nos Sociétaires qui ont une serre, petite ou grande, à leur disposition, que de leur faire connaître ce savant et très pratique mémoire, au moins dans ses chapitres les plus essentiels.

Chaque plante ayant son chapitre particulier, il sera facile de diviser ce travail en fragments ayant chacun leur intérêt et leur enseignement utile, et de lui consacrer plusieurs numéros de notre Bulletin.

Ceci dit, nous nous empressons de donner la parole à M. Maufroy :

## STAPHYLEA COLCHICA

C'est à dessein que j'incris en tête le *Staphylea colchica*, car il devrait se trouver, en hiver, dans chaque maison où on fait la culture des plantes forcées. Sa grande floribondité, la couleur blanche de ses fleurs se rapprochant beaucoup de celles de l'Oranger et leur douce odeur en font un arbuste de premier ordre pour le forçage. Le regretté Mallet père, du Plessis-Piquet, quand on visitait son établissement, ne manquait jamais de faire voir ses Staphylées et insistait sur ce point qu'il ne pouvait fournir que la moitié des commandes, venues d'Angleterre, tant ils sont appréciés dans ce pays.

Pour être forcés, en pleine terre en serre, comme le Lilas, ils devront être âgés de cinq ans au moins, et plantés dans un terrain plutôt sec qu'humide et bien aéré. Un moyen certain de les faire mettre à boutons est de les remanier, c'est-à-dire de les arracher et de les replanter une année avant de les forcer.

En septembre, on les lève en bonnes mottes et on les met au sec sous un hangar; quelques semaines après, fin octobre, on peut commencer à forcer la première saison.

Les plantes élevées en pots, pour y fleurir, doivent y rester deux ans avant d'être employées; elles seront peu arrosées, à partir de juillet, si on a l'intention de les forcer en octobre.

Les Staphylées fleurissent en serre en pleine clarté, et une température de 15 à 18 degrés centigrades suffit entièrement. Quelques bassinages à l'eau de la température de la serre sont nécessaires dès le début. Au bout de trois semaines, en hiver, de quinze jours, au printemps, les *Staphylea* sont entièrement fleuris : la durée de leur floraison est au moins d'un mois, plus longue même si on les met en serre froide pour ne les employer qu'à mesure des besoins.

Les pieds de *Staphylea* qui ont servi au forçage sont mis ensuite à l'abri des gelées et, au printemps, taillés assez

courts et remis soit en pleine terre ou en pots; deux ou trois années suffisent pour les rétablir et être utilisés de nouveau.

### EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

*Destruction du tigre.* — Inutile de décrire ici cet insecte qui est bien connu des arboriculteurs par les dégâts qu'il cause dans nos jardins fruitiers en dévorant la face inférieure des feuilles des pommiers et des poiriers.

Son apparition n'a pas de date bien fixe, elle se produit généralement vers la fin de juin ou en juillet, suivant la température; ses ravages sont d'autant plus considérables que la température est sèche et chaude, aussi, les années qui viennent de s'écouler, a-t-on vu des plantations sur le point de disparaître (faute de soins), par les atteintes de cet insecte.

Dans cet ordre d'idées, une plantation de pommiers horizontaux, presque morte l'année dernière à cette époque, m'ayant été confiée par le propriétaire, pour tenter de ramener à la vie ses arbres auxquels il tenait beaucoup, a été traitée de la façon suivante :

Au moment de la taille d'hiver, toutes les coupes ont été rafraichies à la serpette, puis enduites de goudron pour en faciliter la cicatrisation (j'emploie également ce procédé pour éviter, dans la mesure du possible, l'envahissement du puceron lanigère qui ne manque jamais de se produire sur les coupes lorsqu'il y a blessures des écorces ou du bois); puis les arbres ont été déchaussés à 0<sup>m</sup>10 de profondeur, complètement détachés, un lavage avec un pinceau très dur a été pratiqué sur toutes les parties, avec une solution composée comme suit :

|                       |             |
|-----------------------|-------------|
| Acide sulfurique..... | 1/2 litres. |
| Sulfate de fer.....   | 4 kilog.    |
| Eau.....              | 40 litres.  |

Cette dernière opération avait lieu fin janvier, une deuxième a été faite un mois après, puis, comme l'année a été en tous points très favorable au développement de cet insecte, vers le commencement du mois de juin en ayant vu apparaître quelques-uns, j'ai, au moyen d'un pulvérisateur, aspergé les pommiers avec une solution composée de :

|               |           |
|---------------|-----------|
| Nicotine..... | 4 litre.  |
| Eau.....      | 9 litres. |

Un mois après, une opération semblable a été recommencée.

Les arbres sont devenus très verts et d'une végétation luxuriante quoiqu'ils fussent dans un terrain excessivement sec, et malgré l'état d'appauvrissement dans lequel les avait mis les années précédentes cet envahissement complet du tigre. J'espère que cette végétation, avec quelques soins, se maintiendra dans les années à venir.

N'ayant jamais vu décrite nulle part cette méthode de traitement pour la destruction du tigre, et en ayant obtenu de bons résultats, j'ai pensé que, si elle n'était pas connue et employée, il était de mon devoir de la faire connaître pour qu'il puisse en être fait des essais, comparativement à celui que j'ai fait.

COLLAISEAU.

*(Annales de la Société d'horticulture de Maine-et-Loire.*

\*  
\* \*

*Du greffage des Chrysanthèmes.* — M. Callier a publié, dans la *Revue horticole*, un intéressant article sur le greffage des Chrysanthèmes. Les résultats de la première année d'expériences avaient été excellents, mais on se demandait ce que deviendraient les sujets greffés au bout d'une seconde végétation. On avait cru que les spécimens obtenus par le greffage ne pourraient guère être considérés que comme des plantes à végétation annuelle. Or, M. Callier nous fait connaître que les plantes greffées se sont montrées, la deuxième année, plus vigoureuses que la première et que

les fleurs étaient plus belles et plus grandes. La troisième année qui commence s'annonce exactement comme la seconde, et tout porte à croire que les Chrysanthèmes greffés peuvent être traités comme de véritables arbustes.

De la sorte, le greffage des Chrysanthèmes présente donc réellement de sérieux avantages, puisque l'on n'est pas obligé de renouveler chaque année les sujets greffés.

Pour conserver les Chrysanthèmes greffés sur Anthémis, M. Callier recommande de ne pas les tailler trop vite.

Après la floraison, on doit se contenter d'enlever seulement les fleurs. Pour hiverner les plantes, on laisse les tiges longues; on ne les « rabat » que lorsque la végétation est suffisamment partie, c'est-à-dire quand les nouveaux bourgeons, poussant au-dessus de la greffe, atteignent une longueur de 7 à 8 centimètres. Les bourgeons poussant trop haut au-dessus de la greffe sont supprimés, on ne conserve que ceux qui sont à moins de 15 centimètres de la greffe. La taille faite et la végétation bien partie, on procède alors au repotage, car les pots de l'année précédente se trouvent trop grands. La plante est déchaussée de la vieille terre et mise dans un pot plus petit où on lui donne un terreau substantiel. Les repotages suivants sont faits au fur et à mesure qu'elle grandit.

Les personnes qui nous avaient demandé ce que deviendraient les Chrysanthèmes greffés au bout de leur seconde et troisième année de végétation seront donc fixées maintenant sur les avantages évidents de ce genre de culture, et nous ne doutons pas que les horticulteurs ne trouvent là un travail rémunérateur.

(Bulletin horticole et apicole de Saône-et-Loire).

\*  
\* \*

De la résistance au froid des Cyclamens de Perse. — J'avais entendu dire à notre compétent collègue, M. Henri

Guichard, que ces jolies plantes demandaient simplement l'abri d'un châssis; mais jusqu'où cela pouvait-il aller? c'est ce que j'ignorais. Eh bien, cette année, au moment des gelées si fortes que nous avons eues au commencement de janvier, j'avais dans un mauvais coffre simplement posé sur le sol et couvert d'un mauvais châssis, auquel même il manquait une vitre, quatre Cyclamens. Les glaces m'ayant empêché d'aller à ma campagne, je croyais mes plantes gelées; jugez de mon étonnement de les retrouver vivantes; je ne dis pas qu'elles n'aient pas un peu souffert, mais elles ont vaillamment supporté, avec une couverture absolument insuffisante, au moins douze degrés au-dessous de zéro.

G. RENAULT.

(Société Nantaise d'horticulture.)

\*  
\* \*

Germination des graines de Cannas et Musa. — Pour obtenir une prompt germination de ces graines, le Bulletin de la Société d'horticulture pratique du Rhône conseille d'enfouir les graines à 3 centimètres de profondeur dans des pots contenant du sable pur; de mettre ces pots dans une banquette de serre à boutures, munie d'un chauffage. On porte la température du fond à 35-36° et le sable est copieusement arrosé deux fois par jour pour maintenir dans un état constant d'humidité. Dans ces conditions, la levée s'effectue rapidement; on met alors les plantes en godets que l'on place sur couches. Traités de sorte, les Cannas fleurissent vers le milieu de l'été et atteignent leur développement complet avant la fin de la belle saison.

\*  
\* \*

Destruction des Vers gris. — M. Cochet, qui a recueilli un certain nombre de vers gris, et qui, depuis plusieurs années, a étudié les mœurs et les habitudes de la « noctuelle », préconise, comme moyen très efficace de destruction, la chasse

au papillon, qu'on peut recueillir par milliers, le soir, de huit à dix heures, à l'aide d'une lanterne, sur les fleurs de l'hysope commun.

(Bulletin de la Société d'horticulture de Soissons).

\*  
\* \*

*Moyen d'obtenir de beaux et bons fruits.* — Dans une des séances de la Société des Agriculteurs de France, M. Vitry a conseillé, pour obtenir de beaux et bons fruits, de les entourer d'un sac de papier dès qu'ils ont atteint la grosseur d'une noix. On enlève ce sac quinze jours ou trois semaines avant la récolte. Cette enveloppe préserve le fruit de la tavelure et des insectes et permet de les récolter absolument sains et indemnes.

---

## NOUVELLES EXPÉRIENCES PRATIQUES D'APICULTURE

Par GEORGES de LAYENS (1).

---

### 2<sup>o</sup> EXPÉRIENCE

Le 15 avril, les colonies ont été visitées et divisées en deux lots.

Le 1<sup>er</sup> lot, celui dont les abeilles pouvaient construire des rayons, contenait 6.730 centimètres carrés de couvain.

Le 2<sup>e</sup> lot, celui dont les abeilles ne pouvaient pas construire de rayons, contenait 6.766 centimètres carrés de couvain.

Le 1<sup>er</sup> lot contenait 118 livres de miel operculé.

Le 2<sup>e</sup> lot contenait 121 livres de miel operculé.

Aucune colonie ne fut nourrie ; on se contenta, par des échanges de rayons de miel, de donner à chaque colonie

---

(1) Voir les Bulletins d'Août et d'Octobre.

d'autant plus de miel qu'elle avait plus de couvain ; de cette façon, on n'était pas obligé plus tard de faire d'autres échanges de rayons de miel ou de nourrir certaines colonies, ce qui aurait beaucoup compliqué l'expérience.

Le 30 mai, on visita toutes les ruches ; dans chaque lot, il ne restait plus qu'une petite quantité de vieux miel, mais toutes les ruches contenaient déjà plus ou moins de miel nouveau.

Il est utile de faire remarquer que pendant la floraison des arbres fruitiers, les abeilles récoltèrent du miel pendant une semaine de belles journées.

Dans le courant de mai, toutes les ruches du 1<sup>er</sup> lot avaient déjà commencé à construire plusieurs rayons, et chacune avait bâti en proportion de la force des colonies ; à cette époque, il y avait déjà des colonies dont plus de la moitié des rayons étaient construits ; en général, les rayons étaient édifiés en cellules d'ouvrières.

A cette époque, la saison ayant été extrêmement tardive, on était encore loin de la grande miellée, qui commença au moins trois semaines plus tard que de coutume.

Les abeilles construisirent donc de nouveaux rayons, sans que le besoin s'en fasse sentir soit par le manque de place pour la ponte, soit par le manque de place pour la récolte. Il semble tout aussi inutile de chercher la cause de ce fait que celle de la récolte du miel presque indéfinie que font les abeilles dans une bonne année. Elles construisent d'avance trop de rayons de cire quand elles le peuvent, de même qu'avant l'hiver elles récoltent, lorsque cela leur est possible, trop de miel pour leurs provisions d'hiver.

A partir du 30 mai, on ne toucha plus au rucher jusqu'à la fin de la saison ; une seule ruche (1<sup>er</sup> lot) donna un essaim dont le produit en miel fut ajouté au total du miel récolté par ce lot.

(A suivre).

Observations faites dans la commune de Borest

*Canton de Nanteuil,*

pendant le mois d'octobre.

| DATE  | HAUTEUR<br>D'EAU<br>TOMBÉE | TEMPÉRATURE |        | OBSERVATIONS        |
|-------|----------------------------|-------------|--------|---------------------|
|       |                            | MAXIMA      | MINIMA |                     |
| 1     | —                          | 13.8        | 5.6    | Vent très froid.    |
| 2     | —                          | 13.6        | 5      | d°                  |
| 3     | —                          | 13.7        | 5.1    | d°                  |
| 4     | —                          | 13.5        | 5      | Temps brumeux.      |
| 5     | —                          | 13.6        | 5.2    |                     |
| 6     | —                          | 13.5        | 6.5    |                     |
| 7     | —                          | 17          | 5.4    |                     |
| 8     | —                          | 18          | 4.5    | Brouillard épais.   |
| 9     | —                          | 19.7        | 3      |                     |
| 10    | —                          | 20.1        | 2.9    |                     |
| 11    | 0 <sup>mm</sup> 1          | 20          | 3.1    |                     |
| 12    | —                          | 19.9        | 1.9    |                     |
| 13    | —                          | 18          | 1.8    |                     |
| 14    | —                          | 19.8        | 1      |                     |
| 15    | 3 6                        | 17.5        | 0      |                     |
| 16    | —                          | 12.5        | -1.5   |                     |
| 17    | —                          | 12.5        | -5     |                     |
| 18    | —                          | 12          | -4.6   |                     |
| 19    | 1 8                        | 8           | 2      |                     |
| 20    | —                          | 12          | 2      |                     |
| 21    | 3 8                        | 15          | 2.6    |                     |
| 22    | 9 1                        | 15.1        | 5.5    |                     |
| 23    | —                          | 15.3        | 7.5    |                     |
| 24    | 2 2                        | 18          | 8      |                     |
| 25    | 4 5                        | 16.6        | 8.6    |                     |
| 26    | —                          | 16          | 9      |                     |
| 27    | 4                          | 16.5        | 9.1    | Orage du sud-ouest. |
| 28    | 3 6                        | 17          | 8.5    |                     |
| 29    | 1                          | 18          | 8.5    |                     |
| 30    | —                          | 20          | 8      |                     |
| 31    | —                          | 21.5        | 7.4    |                     |
| Total | 33 <sup>mm</sup> 7         |             |        |                     |

Dressé par l'instituteur soussigné,

LAVALLÉE.

**Leçons d'Horticulture.**

DÉCEMBRE 1894.

*Culture des Arbres à fruits à cidre (suite).*

*Culture du Rosier; sa multiplication (suite).*

- Senlis :* Dimanche 2, à la salle des réunions.
- Vineuil :* Jeudi 6, à 1 heure, chez M. Ferraud.
- Crépy :* Dimanche 9, à 2 heures, à l'école des garçons.
- Senlis :* Jeudi 13, toute la journée, au jardin.
- La Chapelle :* Dimanche 16, à 2 heures, à la mairie.
- Betz :* Jeudi 20, à 2 h. 1/2, à la mairie.
- Pont-Ste-Maxence :* Dimanche 23, à 10 heures, à la mairie.
- Creil :* Dimanche 23, à 2 h. 1/2, à la mairie.
- Gouvieux :* Jeudi 27, à 2 heures, à la mairie.
- Nanteuil :* Dimanche 30, à 2 heures, à la mairie.

Le Professeur se tiendra à la disposition des personnes présentes pour leur donner les renseignements qu'elles croiraient devoir lui demander.

# AVIS

## Tarif des Annonces.

Depuis le 4<sup>or</sup> janvier 1883, M. l'Imprimeur est concessionnaire de la publicité à faire par la voie du Bulletin, dans lequel il est autorisé à insérer des feuilles d'annonces de toute nature.

Les tirages supplémentaires du Bulletin (préalablement autorisés par la Société), ainsi que les encartages, seront également confiés aux soins de l'imprimeur.

Toute demande de publicité lui sera donc adressée.

Les Sociétaires seuls continueront à jouir du tarif réduit.

*Pour une Case :*

|                      |          |  |                       |        |
|----------------------|----------|--|-----------------------|--------|
| 1 fois . . . . .     | 2 fr. 50 |  | 6 fois de suite. . .  | 10 fr. |
| 3 fois de suite. . . | 6 »»     |  | 12 fois de suite. . . | 18 »»  |

Ils auront également un rabais de 25 0/0 sur les encartages et tirages supplémentaires, à la condition toutefois que leur publicité ne se rapporte qu'à l'horticulture, arts et industries s'y rattachant, vente et location de jardins.

La Société continuera à insérer gratuitement sur la couverture, les demandes d'emploi faites par les ouvriers jardiniers.

## Exposition permanente.

La Société vient de décider que MM. les Fabricants et Marchands d'objets d'art décoratif et accessoires de jardin, pourraient être autorisés à exposer gratuitement au jardin de la Société des spécimens de leur industrie (avec indication de leur adresse).

En faisant leur demande au Président, ils indiqueront la nature, le nombre et la dimension des objets à exposer.

Lesdits objets ne pourront séjourner moins d'une année.

La Société ne prend à leur égard aucune responsabilité.

## Affichage.

La Société vient d'affecter une partie des murs de son jardin à l'affichage de MM. les Horticulteurs et Fabricants d'objets d'art et d'industrie horticole.

Un cadre spécial recevra les affiches de vente et location de champs, fermes, jardins, parcs et immeubles de MM. les Notaires et Avoués et des particuliers.

Il y aura de ce fait à payer à la Société une redevance calculée sur la grandeur de l'affiche et le temps qu'elle devra y séjourner.

## Jus de Tabac.

Messieurs les Sociétaires peuvent se procurer du jus de tabac au siège de la Société.

S'adresser à M. LOZET, jardinier-professeur.

Messieurs les Sociétaires qui désirent compléter la collection des Bulletins de la Société, peuvent s'adresser à M. DESLANDES, bibliothécaire. — Coût de chaque année, 2 fr.